

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2019

COMPTE RENDU

L'an 2019, le 18 décembre, le Comité Syndical du SIARNC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude MANCEAU

Etaient présents : Mme BOULANGER Christine, M. BUISSON Gérard, Mme CHANCEL Françoise, M. COULOMBEL Simon, M. DURAND Sylvain, M. GARDERA Denis, M. JACQUES Bernard, M. JOUIN Dominique, M. JULLIEN Jean Pierre, Mme LAGRAVIERE Isabelle, M. LE FOLL Joseph, M. LE GOFF Francis, M. LE NAGARD Jean François, M. LEBAR Daniel, M. LEMAITRE Patrick, M. MANCEAU Claude, Mme PLANCHON Denise, Mme POELAERT Denise, M. RECOUSSINES Michel.

Procuration(s) : Mme GONTHIER Annie donne pouvoir à Mme PLANCHON Denise, M. LANCESTREMERE Armand donne pouvoir à M. MANCEAU Claude, M. MOREAU Christian donne pouvoir à M. GARDERA Denis, M. ROBERT Yann donne pouvoir à M. JACQUES Bernard

Etai(ent) absent(s) : M. BOHY Gérald, M. COLLEU Christian, Mme DEGAHYE Suzanne, M. DUCROCQ Jean, Mme VIROT Sandrine

Etai(ent) excusé(s) : Mme BURGHOFFER Chantal, Mme GONTHIER Annie, M. LANCESTREMERE Armand, M. MOREAU Christian, ROBERT Yann, Mme VENANT Annick, M. METIVIER Laurent, M. LAVENANT David.

A été élu(e) comme **secrétaire de séance** : M. Joseph LE FOLL

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président demande a ajouté deux délibérations à l'ordre du jour :

- la délibération pour la création d'un emploi non permanent
- la convention avec le CIG pour le groupement de commande - reliure des actes administratifs

Le Comité syndical accepte à l'unanimité.

1. DELIBERATION D'INTEGRATION DE L'ENSEMBLE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE VICQ
2. DECISION MODIFICATIVE (SOULTE VERSEE A VICQ)
3. DELIBERATION INDEMNITE POUR M. LE RECEVEUR DE LA TRESORERIE DE MONTFORT-L'AMAURY
4. TABLEAU DES EFFECTIFS – NOUVELLE DELIBERATION
5. TARIFS 2020
6. ORIENTATION BUDGETAIRE 2020
7. OUVERTURE DES CREDITS 2020
8. REGLEMENT ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
9. CONVENTION POUR SERVITUDE DE PASSAGE A BAZOCHES
10. POINTS DIVERS
 - AUDIT FINANCIER ATTRIBUE
 - AVANCEMENT TRAVAUX VSF
 - LANCEMENT PREPARATION DU CHANTIER DU BASSIN DE STOCKAGE RESTITUTION DE MERE
 - CONVENTION DE BEYNES

COMPTE RENDU

M. Claude MANCEAU, Président du SIARNC, ouvre la séance à 18h.

Le compte rendu du Comité syndical du 26 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité des présents.

1. DELIBERATION D'INTEGRATION DE L'ENSEMBLE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE VICQ

La commune de Vicq a créé un réseau public d'assainissement d'eaux usées ainsi qu'une station d'épuration afin d'assainir les riverains de la commune en assainissement collectif. L'ensemble des travaux a été réceptionné en 2019.

La gestion du système de collecte, transport et traitement a été confiée au SIARNC depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le Comité Syndical a « AUTORISE » à l'unanimité le Président à signer la délibération d'intégration de l'ensemble des ouvrages de l'assainissement de la commune de Vicq.

2. DELIBERATION POUR LA DECISION MODIFICATIVE – SOULTE DE VICQ

Dans le cadre de l'intégration des ouvrages d'assainissement de la commune de Vicq, la commune doit percevoir une soulte de 290 205,25 €. Cette dépense sera imputée à l'article 678 du chapitre (67) « charges exceptionnelles » sur le budget du Syndicat.

Le Comité Syndical « APPROUVE » à l'unanimité la décision modificative.

3. DELIBERATION POUR L'INDEMNITE DE M. LE RECEVEUR DE LA TRESORERIE PRINCIPALE DE MONTFORT L'AMAURY

Le Comité syndical « DECIDE » à l'unanimité d'allouer une indemnité à M. Le Receveur de la Trésorerie de Montfort l'Amaury pour les conseils assurés en 2019 pour un montant de 622,75 € net.

4. TABLEAU DES EFFECTIFS

Le tableau des effectifs du syndicat a été mis à jour et présenté.

Pour une meilleure visibilité, il est proposé au Comité syndical d'annuler toutes les délibérations existantes et de la remplacer par une seule et unique délibération reprenant le tableau des effectifs.

Le Comité syndical « APPROUVE » à l'unanimité le tableau des effectifs.

Le tableau est en annexe.

5. DELIBERATIONS DES TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT 2020

Afin de maintenir une qualité de service, il est proposé une augmentation des différents tarifs :

a) Redevance assainissement

Il est proposé une augmentation de 3% en 2020.

Le Comité syndical « APPROUVE » l'augmentation de tarif pour le territoire du SIARNC (Hors Vicq et Méré (le Menil Piquet) et « AUTORISE » M. le Président à recouvrer la redevance assainissement par :

1 Abstention (Mme CHANCEL), 2 voix Contre (M. LE GOFF et Mme PLANCHON) et 20 voix Pour.

Le Comité syndical « APPROUVE » l'augmentation de tarif pour le territoire Vicq et Méré (le Menil Piquet) et « AUTORISE » M. le Président à recouvrer la redevance assainissement par :

1 Abstention (Mme CHANCEL), 2 voix Contre (M. LE GOFF et Mme PLANCHON) et 20 voix Pour.

b) Autres tarifs du service d'assainissement collectif

- **Participation pour le Financement à l'Assainissement Collectif (PFAC)**

Il est proposé une augmentation de 3% en 2020.

Le Comité syndical « APPROUVE » l'augmentation de tarif à l'unanimité.

- **Contrôle de conformité lors des ventes**

Il est proposé une augmentation de 3% en 2020.

Le Comité syndical « APPROUVE » l'augmentation de tarif à l'unanimité.

- **Dépotage des matières de vidange**

Il est proposé une augmentation de 3% en 2020.

Le Comité syndical « APPROUVE » l'augmentation de tarif à l'unanimité.

- **Inspection télévisée pour le compte des tiers**

Il est proposé une augmentation de 3% en 2020.

Le Comité syndical « APPROUVE » l'augmentation de tarif à l'unanimité.

c) Tarifs du service de l'assainissement non collectif

- **Diagnostic de conformité des installations**

Il est proposé une augmentation de 3% en 2020.

Le Comité syndical « APPROUVE » l'augmentation de tarif à l'unanimité.

6. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Dans le cadre de la préparation du budget 2020, l'orientation budgétaire a été présentée en Comité.

Le Comité syndical « PREND ACTE » à l'unanimité de l'orientation budgétaire 2020 pour le budget principal, le budget de Régie de Maîtrise d'Œuvre et le budget ANC.

7. OUVERTURE DES CREDITS 2020

Jusqu'à l'adoption du budget 2020, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Comité syndical « AUTORISE » à l'unanimité M. le Président à effectuer ces opérations.

8. REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Afin de clarifier les règles applicables aux installations d'assainissement non collectif situées sur le territoire du SIARNC, le règlement d'assainissement non collectif a été révisé. Une veille réglementaire a également été effectuée.

Le Comité syndical « APROUVE » à l'unanimité le règlement d'assainissement non collectif du SIARNC.

9. CONVENTION DE SERVITUDE BAZOCHES

Dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'assainissement public sur la commune de Bazoches-sur-Guyonne, il est prévu le tracé de la canalisation en partie sur terrain privé. A ce titre, une convention est nécessaire avec le propriétaire du terrain.

La convention est jointe en annexe.

Le Comité syndical « AUTORISE » à l'unanimité M. le Président à signer cette convention de servitude.

10. DELIBERATION POUR LA CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT

Afin de palier à un besoin ponctuel du service pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, le SIARNC peut recruter un agent contractuel pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Le Comité syndical « DECIDE » à l'unanimité de créer un emploi non-permanent et « AUTORISE » M. le Président à recruter un agent contractuel sur cet emploi.

11. GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le marché en groupement de commande pour la reliure des actes administratifs doit être relancé. Afin d'acter les principes du futur appel d'offres, le Syndicat doit signer une convention avec le CIG.

Le Comité syndical « AUTORISE » à l'unanimité M. le Président à signer cette convention.

12. POINTS DIVERS ET QUESTIONS

- **AUDIT FINANCIER ATTRIBUE** à PPS Collectivités (réunion de démarrage en décembre 2019).
L'objectif est de vérifier le reversement par les délégataires d'eau potable de la redevance d'assainissement au Syndicat.
- **LANCEMENT PHASE TRAVAUX BATIMENT**
Il est présenté l'avancement des travaux du bâtiment administratif.
La préparation du chantier est terminée. La phase travaux a débuté le 25/11/2019 pour une fin de travaux prévisionnelle à fin décembre 2020.
- **AVANCEMENT TRAVAUX VSF**
Il est fait un point d'avancement sur les études en cours.
- **LANCEMENT PREPARATION DU CHANTIER DU BASSIN DE STOCKAGE RESTITUTION (BSR) DE MERE**
Il est annoncé la construction du bassin de stockage restitution.
La période de préparation débute le 06 janvier 2020 pour 2 mois. Elle sera suivie d'une période de chantier de 3 mois.
- **CONVENTION BEYNES**
Il est fait un point d'avancement sur la mise au point de cette convention afin d'autoriser le déversement des eaux usées de la commune dans le réseau syndical. La commune de Beynes et le Syndicat se sont rencontrés en octobre et ont finalisé la convention. Celle-ci a été acceptée par les deux parties mais elle n'a toujours pas été signée par la commune de Beynes. Ce dossier reste donc en attente.

La séance a été levée à 19h40.

Le Président,

Claude MANCEAU



Annexe : Tableau des effectifs

EMPLOIS	Délibération 1 Octobre 2019	Délibération	P O U R V U S	
	poste ouvert	poste ouvert		
TOTAL DES POSTES PERMANENTS	30*	29*		
EMPLOIS TITULAIRES ET PERMANENTS	30*	29*	17*	
FILIERE TECHNIQUE	23*	22*	14*	
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	1	1	1	
INGENIEUR PRINCIPAL	4	4	2	(1) en détachement
INGENIEUR	3	2	2	
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ere Classe	1	1	1	
TECHNICIEN PRINCIPAL 2ieme Classe	2	2	1	
TECHNICIEN	1	1	0	
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	2	2	1	
AGENT DE MAITRISE	2	2	1	(1) en disponibilité
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ere cl	0	0	0	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ieme cl	2	2	1	(1) en disponibilité
ADJOINT TECHNIQUE	5	5	4	
EMPLOIS NON TITULAIRES				
CONTRACTUELS INDICIAIRES	4	4		
FILIERE ADMINISTRATIVE	7	7	2,6	
ATTACHE	2	2	0,8	
REDACTEUR Principal 1ere classe	0	0	0	
REDACTEUR Principal 2eme classe	0	0	0	
REDACTEUR	0	0	0	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ere Classe	1	1	0	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ieme Classe	3	3	1,8	
ADJOINT ADMINISTRATIF	1	1	0	

* Le DGS occupe à la fois son poste d'origine et l'emploi fonctionnel (double carrière)